

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 29 novembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2024

N° 24-11-05

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif 2023

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE – Pascal BENARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE - Edith CONSIGNY à Christine PALLEY – Daniel DUCROS à Suzanne BOICHON - Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

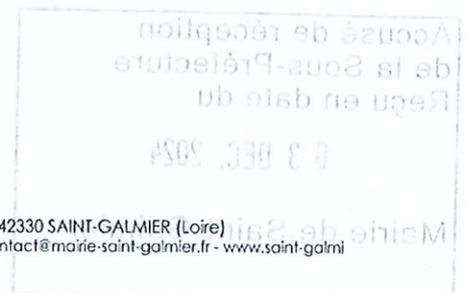
Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
03 DEC. 2024
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2023**

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que :

- La compétence assainissement, suite à l'intégration de la commune dans la Métropole, a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2017,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Le Conseil municipal :

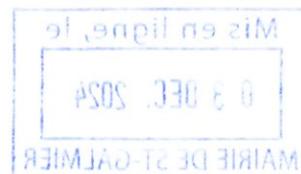
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2023 – de SAINT-ETIENNE METROPOLE.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 02 décembre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier

